

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION

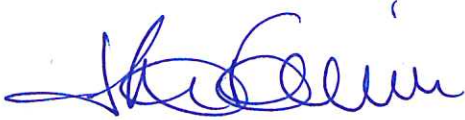
**Règlement 957 décrétant l'acquisition d'un véhicule autopompe pour le Service de sécurité incendie et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 550 000 \$ pour en acquitter le coût**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 12 septembre 2022.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soit le 8 novembre 2022.

Donné à Varennes, ce 15 novembre 2022.

*La directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe,*



Me Johanne Fournier, OMA